

L'an deux mille vingt, le six Juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle d'animation rurale, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

Étaient présents :

Mmes GRANGEOT Christelle — DEVIDAL-CHEVRIER Joëlle - GIRAUD-JACQUIGNON Clémence - SADAK Marie-France – ALLEGRE Cyrielle – ROULET-LHOPITAL Sophie – VAUDAINÉ Angélique

&

Mrs MEYER Constant - JOSSERAND Philippe – ALPHANT Florent - BALDUCCI Jean-Pierre – BONNARD Daniel – DUCLAUD Sébastien – PARRAVANO Christian

Absent :

Absents excusés : Mr ROULET Michel

Pouvoir à : Mr ROULET Michel à Mme ROULET-LHOPITAL Sophie

Ordre du Jour :

- 1 Comptes-rendus succincts des commissions mises en place**
- 2 Commission Finances**
- Décisions modificatives : délibérations
- 3 Questions diverses**
- Institution des commissions de contrôle des listes électorales : délibération
- Commission Communale des Impôts Directs : délibération

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h05

Madame DEVIDAL-CHEVRIER Joëlle est nommée secrétaire.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que trois délibérations supplémentaires seront mises au vote : une demande de ce jour et deux omissions.

1 - COMPTES-RENDUS SUCCINCTS DES COMMISSIONS MISES EN PLACE :

Commission CCAS.:

Mme Marie-France Sadak informe que lors de la première réunion, celle-ci a rappelé les objectifs du CCAS, ses attributions, son fonctionnement.

Une manifestation CCAS est prévue le 15 Novembre 2020 pour une matinée tripes.

Le repas des Aînés est fixé au 20 Mars 2021.

Commission Communication.:

La commission s'est réunie sur trois dates au mois de juin pour l'élaboration du journal communal trimestriel.

Le travail se déroule bien : bonne implication des membres de la commission.

Pour rappel, le bulletin de ce trimestre a été réservé aux informations communales ; le prochain intégrera les articles habituels des associations.

Le bulletin est à l'édition et devrait arriver dans la semaine.

Commission Urbanisme.:

En cours

- Deux déclarations préalables :
 - 1 – pour accès voirie
 - 2 – création porte de service et fenêtre.
- Un permis de construire refusé au motif de l'assainissement
- Un permis de construire accordé

Commission Voirie.:

Une liste de 22 items :

- 7 ont déjà été réalisés
- 4 en cours
- 12 restes à effectuer

Rencontre avec le Département suite écoulement sur la route D51C suite aux orages

Pour les aménagements à effectuer, le Département a changé d'attitude.

Il faut voir avec un bureau d'études pour les éventuels travaux sur la commune.

Commission Affaires Scolaires.:

Suite au déconfinement et malgré les règles imposées, la reprise de la scolarité s'est bien déroulée.

Pour la dernière période : garderie + cantine.

Les parents ont bien été impliqués pour les inscriptions sur une semaine, au lieu de jour en jour.

Prévoir à l'avenir les inscriptions sur internet.

Commission Finances.:

La commission s'est réunie afin d'effectuer un point sur le budget investissement et fonctionnement (le vote de celui-ci avait été fait avant les élections) ; il n'y a rien à signaler.

Commission Fêtes Sports Associations :

Une commission devrait être programmée fin d'Août afin de connaître les dernières directives sanitaires.

Les conscrits devraient effectuer la vente de brioches pour le week-end de la vogue.
Pour les forains, la confirmation de leur présence interviendra mi-août.

Commission Travaux :

La réunion s'est déroulée au boulodrome.
La commission est en attente d'un devis que doit effectuer Max Eymont.
Il y a eu essentiellement la gestion de fuite d'eau (école et SAR)
Divers travaux d'entretien
Rencontre avec TE38
Enfouissement des réseaux France Télécom et EDF : la délibération sera proposée dans le point 2 de la commission Finances.

Commission Environnement :

Pour l'instant aucune réunion n'a été organisée, mais continuation conformément aux engagements pris dans le cadre de l'ENS.

Les Amis de la Salette ont continué l'entretien du site (fauchage, entretien des mares).

L'installation de la nouvelle clôture est en cours.

Commission Foyer Rural :

Suite au compte-rendu :

- Recherche d'amiante et de plomb en cours
- Plusieurs scénarios proposés
- Quel budget ?

2 - COMMISSION FINANCES :

Présentation de la décision modificative n° 1 par Mme Sadak Marie-France.
Déplacement d'un compte d'imputation sur un autre pour des frais d'études non insérés au Budget 2020 concernant l'ENS de la Salette,

Décision modificative n° 1 : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements à la section d'investissement, sur le budget de l'exercice 2020 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
20	2031	62		Frais d'études	5 000
TOTAL					5 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2152	62		Installation de voirie	5 000
TOTAL					5 000

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 43/2020

Présentation de la décision modificative n° 2 par Mme Sadak Marie-France.
Déplacement d'un compte d'imputation sur un autre pour des frais liés au bâtiment Le Presbytère non insérés au Budget 2020 concernant l'ENS de la Salette,

Décision modificative n° 2 : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements à la section d'investissement, sur le budget de l'exercice 2020 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	655481			Participation Presbytère	1 200
TOTAL					1 200

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A REDUIRE					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
022	022			Dépenses imprévues	1 200
TOTAL					1 200

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 44/2020

Enfouissement BT TEL - Rue du Stade - Affaire n° 20-002-037 : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à notre demande, TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-dessous, intitulée :

Collectivité : COMMUNE DE BELLEGARDE-POUSSIEU
Affaire n° 20-002-037
Enfouissement BT TEL Rue du Stade

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|---|----------|
| 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 61 042 € |
| 2- Le montant total de financement externe serait de : | 61 042 € |
| 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : | 0 € |
| 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 0 € |

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération

Prix de revient prévisionnel :	61 042 €
Financements externes :	61 042 €
Participation prévisionnel :	0 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

2- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 0 €

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

5- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	9 659 €
6- Le montant total de financement externe serait de :	0 €
7- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	460 €
8- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	9 199 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

3- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération

Prix de revient prévisionnel :	9 659 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnel :	9 659 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

4- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 460 €

Délibération 45/2020

3 - QUESTIONS DIVERSES :

Institution des commissions de contrôle des listes électorales : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article R.7 du Code Electoral, des commissions de contrôle des listes électorales doivent être instituées dans chaque commune par le Préfet après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

La composition de la commission des listes électorales prévue par les IV, V, VI et VII de l'article L.19 du Code Electoral diffère selon le nombre d'habitants de la commune : à savoir dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée comme suit :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- Un délégué de l'Administration désigné par le Préfet
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire.

La participation des conseillers municipaux aux travaux de la commission se fait sur la base du volontariat ; les conseillers municipaux sont désignés dans l'ordre du tableau.

Ne peuvent siéger au sein de la commission de contrôle, les maires et maires délégués des communes nouvelles, les adjoints au maire titulaires d'une délégation, et les adjoints au maire délégué titulaires d'une délégation, les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

Délégués de l'Administration et du Tribunal de Grande Instance : ne peuvent siéger les conseillers municipaux, les agents municipaux de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de celui-ci ne peuvent pas être désignés en tant que délégués.

Les délégués de l'Administration et du Tribunal judiciaire siégeant actuellement au sein de la commission de contrôle peuvent être proposés.

Il est donc proposé la désignation des membres de la commission de contrôle selon les tableaux joints à la présente délibération.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de proposer les personnes nommées selon les tableaux joints à ladite délibération,
- **CHARGE** Madame Le Maire de communiquer ces propositions aux services concernés,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération 46/2020

Désignation des membres de la commission de contrôle

COMMUNE DE BELLEGARDE-POUSSIEU

Qualité	NOM	Prénom
<i>Conseiller municipal titulaire ou suppléant ; Délégué de l'Administration titulaire ou suppléant)</i>		
Conseillère Municipale / Titulaire	GIRAUD-JACQUIGNON	Clémence
Conseillère Municipale / Suppléante	VAUDAINE	Angélique
Délégué de l'Administration / Titulaire	METRAL née COLLION	Andrée, Gilberte
Délégué de l'Administration / Suppléant	DECOMBIS	Erick, Max

**Désignation des membres de la commission de contrôle
COMMUNE DE BELLEGARDE-POUSSIEU**

Qualité	NOM	Prénom
<i>Délégués du Tribunal de Grande Instance (titulaire ou suppléant)</i>		
Délégué du TGI Titulaire	MARION	Jacky, André
Délégué du TGI Suppléant	BRUFFIN	Joël, Victor

Commission communale des impôts directs : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient à la suite des dernières élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la Commune.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants si la population de la Commune est inférieur à 2 000 habitants).

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette Commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale ; elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les six-huit commissaires titulaires ainsi que les six-huit commissaires suppléants sont désignés par la Direction Départementale des Finances de l'Isère sur une liste de contribuables au nombre de 24 personnes, dressée par le Conseil Municipal.

Les conditions à remplir : conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au moins,
- Etre de nationalité française ou ressortissant de l'Etat membre de l'Union Européenne,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- Etre familiarisés avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

Il est donc proposé la liste suivante annexée à la présente délibération.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** de proposer les personnes nommées comme ci-dessus,
- **CHARGE** Madame Le Maire de communiquer cette proposition à la Direction Départementale des Finances de l'Isère,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches

nécessaires pour conduire ce dossier.
Délibération 47/2020

PROPOSITION CCID		
Civilité	Nom	Prénom
Mme	ALLEGRE	Cyrielle
Mr	BALDUCCI	Jean-Pierre
Mr	BOISAUBERT	Florian
Mr	BONNARD	Daniel
Mr	BRUFFIN	Joël
Mme	DECOMBIS	Béatrice
Mme	DEVIDAL	Joëlle
Mr	DUCLAUD	Sébastien
Mr	GIRAUD	Daniel
Mr	JOSSERAND	Philippe
Mme	JURY	Jacqueline
Mme	LABAT	Claudine
Mme	METRAL	Andrée
Mr	MEYER	Constant
Mr	MEYRAN	Albert
Mr	NEMOZ	Jean-Pierre
Mr	NICOUD	Daniel
Mr	PARRAVANO	Christian
Mr	PERROT	Gilbert
Mr	RACAMIER	André
Mr	ROULET	Michel
Mme	SADAK	Marie-France
Mme	TARDY	Huguette
Mme	VAUDAINE	Angélique

Annexe à la délibération n° 2020/47 du 6 Juillet 2020

Madame Le Maire clôt la séance à 22h15